



ÊTRE RECONNU-ES COMME
LES PROS DE L'ÉCOLE.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Site Internet

Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du Vendredi 1^{er} mai 2020

Le bulletin d'adhésion 2019-2020 est en ligne [ICI](#) [adhésion en ligne ici](#)



Facebook

En cette période particulière, toute l'équipe du SNUipp-FSU 66 se mobilise pour continuer à vous informer, vous conseiller, vous accompagner, notamment en vue du Mouvement 2020 ! Contactez- nous par mail à snu66@snuipp.fr, par téléphone au 04 68 50 78 44.



@SNUIPP66



11 Mai 2020 : la santé et la sécurité sanitaire avant tout !

Le Gouvernement a confirmé, en dépit de l'avis de son comité scientifique qui préconise une rentrée uniquement en septembre, la fin progressive du confinement et la réouverture des crèches et des écoles dès le 11 mai, puis celle des collèges la semaine suivante pour les seuls élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}, la situation des élèves de lycées sera appréciée ultérieurement. Cette annonce laisse perplexe dès lors que la certitude des conditions sanitaires est loin d'être acquise. Loin de rassurer, l'intervention du Premier Ministre à l'Assemblée nationale le 28 avril, a rajouté de l'anxiété chez les parents et les agent-es concernés.

Question communication, notre Ministre préfère les micros de télévision que les adresses mail des personnels. Nous sommes en effet obligés de scruter les programmes télé pour attraper une apparition de notre ministre-animateur et essayer de décrypter les fanfaronnades à l'emporte-pièce sur les chaînes d'infos en continue ! Dans quel monde vivons-nous !

L'absence de circulaire sur la gestion des personnels a permis à certains IEN de passer leurs messages qui ne s'appuient donc sur aucun texte officiel, le tout à l'oral évidemment ! Comme dirait l'autre, sur un malentendu ... En effet, les retours que l'on peut avoir de ces réunions avec les directeurs dans différentes circonscriptions parlent de restrictions fermes d'autorisations d'absences, en particulier pour les gardes d'enfants de moins de 16 ans des enseignants, de reprise pour tous du travail en présentiel, d'organisations locales impossibles (...).

La « souplesse locale » annoncée par Blanquer ne doit pas donner lieu à des consignes différentes d'une circonscription à l'autre, surtout si elles sont en contradiction avec le discours du Ministre et le droit !

Nous attendrons donc la circulaire avant de faire des suppositions. Seules les consignes écrites sont valables ! Il y a cependant fort à parier, en se basant sur les remontées de terrain, que les consignes de notre hiérarchie tenteront de limiter les droits des personnels. Les représentants du SNUipp-FSU 66 seront extrêmement vigilants et interviendront à tous les niveaux si les droits des personnels sont bafoués. Nous serons aussi vigilants pour que chaque école puisse s'organiser librement, dans le respect d'un cadre donné (national ? départemental ?).



Ouverture des écoles le 11 mai : pas sans l'avis favorable du conseil d'école !

Par ailleurs, et c'est le plus important, la réouverture des écoles, si elle a

lieu, ne peut se faire que dans le respect le plus strict des règles sanitaires. Elle ne peut être imposée aux personnels enseignants, aux élèves, aux AESH, si la communauté éducative **considère que les conditions ne sont pas réunies.** De plus, la responsabilité de l'ouverture d'une école ne doit en aucune façon reposer sur la seule décision d'un directeur ou d'une directrice, d'une équipe pédagogique. Les familles et les élus doivent également exprimer leur avis : c'est également une façon de protéger les personnels en imposant une prise de position collective !

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 66 exige que le conseil d'école soit réuni, de manière exceptionnelle afin de se prononcer sur la réouverture sur la base du fameux protocole sanitaire national qui paraîtra vendredi 1^{er} mai. L'instance devra vérifier que les préconisations du protocole national sont strictement réalisables, en fonction des spécificités locales, et exiger des mesures supplémentaires, comme par exemple la limitation des effectifs.

Le SNUipp appelle donc l'ensemble des équipes à convoquer au plus vite un conseil d'école exceptionnel qui donnera son avis sur la possibilité ou non de rouvrir l'école. Ce conseil d'école peut se dérouler en visio-conférence, audio-conférence, sur la base d'écrits partagés voire en présentiel le 11 mai en respectant les mesures sanitaires et en veillant à ce que les 3 parties soient représentées (enseignants, mairie, parents d'élèves élus). Même si le caractère réglementaire pourrait être contesté, **ce vote ou cet avis donnera une légitimité à la décision qui sera ensuite appliquée.**

Que faire si vous estimez que les conditions sanitaires ne sont pas réunies ?

Envoyez un courrier à votre IEN, reprenant tous les points du protocole sanitaire qui ne pourront pas être respectés selon vous. Terminez ce courrier en demandant à votre hiérarchie une réponse sur l'ouverture ou non de votre école.



Mouvement 2020 : le SNUipp-FSU 66 à vos côtés !

Notre site dédié au mouvement, e-dossier Mouvement 66 est à jour avec les éléments contenus dans la circulaire.

Il est donc accessible [ICI](#)

Ce site dédié est une mine d'informations !

Avec mon barème, quel poste aurais-je obtenu les années précédentes ?

Avec mon barème, aurais-je pu travailler dans telle école ?

Avec mon barème, aurais-je pu obtenir un poste en maternelle ?

Les réponses à ces questions sont sur notre site dédié !

[Rendez-vous sur e-mouvement 66 !](#)

Nous t'invitons d'ores et déjà à nous contacter par mail (snu66@snuipp.fr) si tu as des interrogations ou des demandes de précisions sur la circulaire, la procédure, le barème, etc...

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 vous accompagnent pendant la saisie des vœux : ils organisent **1 permanence en visioconférence par jour !**

Choisissez votre permanence mouvement :

Samedi 2 mai	10h-12h	Cliquez ici pour vous inscrire
Dimanche 3 mai	10h-12h	Cliquez ici pour vous inscrire
Lundi 4 mai	10h-12h	Cliquez ici pour vous inscrire
Mardi 5 mai	10h-12h	Cliquez ici pour vous inscrire

Situation des TRS

Les représentants du SNUipp-FSU 66 ont depuis un certain temps soulevé le problème des TRS intervenant dans les écoles qui changent de circonscription. En effet, ceux-ci ne bénéficiaient d'aucune priorité leur permettant de rester sur leurs écoles.

Nos interventions répétées et argumentées ont permis de faire bouger les choses.

Finalement, les collègues impactés (ceux intervenant sur des écoles des secteurs de collège de Thuir et Toulouges) pourront avoir une bonification de 500 points s'ils demandent dans le cadre du mouvement principal le vœu TRS associé à leur nouvelle circonscription. Ils devront en même temps se signaler auprès des services du personnel de la DSDEN.

Nous leur avons d'ores et déjà envoyé un courrier explicatif et détaillé.

Les collègues TRS des secteurs La Garrigole (qui glisse de Perpignan2 vers Perpignan1) et St Exupery (qui glisse de P2 vers P1) sont dans la même situation. Nous demandons confirmation à l'administration qu'ils bénéficieront aussi des 500 points. Nous publierons la réponse dès que nous l'aurons. N'hésitez pas à nous contacter par mail.



Temps partiel : et si ma demande de temps partiel est refusée ?

Les réponses de l'administration pour les demandes de temps partiels sur autorisation vont être envoyées très prochainement à l'ensemble des collègues qui en ont fait la demande. Le SNUipp-FSU 66 a questionné à plusieurs reprises le DASEN à ce sujet : ces demandes seraient-elles acceptées comme c'était le cas jusqu'à présent ? Pas de réponse ferme. Nous nous attendons donc à ce qu'un certain nombre de refus soient envoyés...

Aussi, pour les collègues qui recevront une réponse négative, des recours sont possibles ! Contactez-nous afin que nous puissions vous accompagner dans cette démarche !

Le SNUipp-FSU 66 rappelle que chacune et chacun des personnels doit pouvoir choisir sa quotité de travail !

Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignants dans le département, déchargés d'une partie de leur temps de travail, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqués par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants et aussi sur les 25 membres du conseil syndical pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

Je me syndique ICI

Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>

SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>

compte twitter : @snuipp66 Facebook

TEL : 04.68.50.78.44

Se rassembler pour mieux agir : et si vous vous syndiquez ?

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD